



F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Les Pages Ardéchoises

Bulletin trimestriel de la Section Ardéchoise
de la Fédération Syndicale Unitaire,
Education, Recherche, Culture,
Formation, Insertion.

Directeur de la publication CPPAP 0120 S 07525 - Valérie BENMIMOUNE Maison des syndicats 07000 PRIVAS

N°94

Décembre 2018

Édito

Certain-es l'avaient prédit dès son élection : Macron a tout pour se faire détester par le peuple français. On pouvait donc se dire : voilà qui va cristalliser les mécontentements et faire renaître une volonté d'en découdre !

On reparle politique en France : les braseros sur les ronds-points ont permis à une part non négligeable de la population de se repolitiser, de faire revivre une lutte des classes trop longtemps oubliée. **Enfin, peut-être, des français-es qui se lèvent tôt s'autorisent à imaginer des lendemains qui chantent, à réclamer leur dû : des inégalités moins criantes, des salaires et rémunérations qui correspondent à l'effort fourni, des impôts plus justes.**

À nous de répéter pourquoi les 100€ sur le SMIC ne sont pas une augmentation de salaire, mais de la prime pour l'emploi, pourquoi ils ne compteront pas pour la retraite et vont peser sur la protection sociale. Pourquoi la réforme Blanquer du Bac n'est pas une bonne idée : le contrôle continu, c'est la fin du même examen pour tou-tes mais c'est aussi une course à l'évaluation, où il n'y a plus de temps pour construire des savoirs... Et redire les chiffres : **2950 profs en moins (une rallonge vient d'être votée en douce) pour presque 40 000 élèves en plus ; les 120 000 postes de fonctionnaires, c'est dans les écoles, la justice et les hôpitaux qu'on va les prendre !**

Si ma mère m'a appelée dimanche pour me demander « c'est quoi le CICE ? », et qu'en passant en ville, j'ai entendu « le Référendum d'Initiative Citoyenne, c'est pour maintenant ! », c'est que la politique, ça intéresse de plus en plus de monde ces temps-ci, et c'est bon signe !

Valérie Benmimoune

PRIVAS CC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

DÉPOSÉ LE 20/12/2018

Les Pages Ardéchoises

SOMMAIRE

- p. 1 Édito - Brèves
- p. 2 Élections pro : résultats dans le 1^{er} degré
- p. 3 Retour sur trois stages syndicaux FSU
- p. 4 Évaluations de rentrée en CP-CE1 et en 6e

BRÈVES

Mantes-la-Jolie

À genoux, les mains sur la tête, « voilà une classe qui se tient sage ». Cette scène indigne d'une démocratie serait pourtant justifiée par le contexte selon les déclarations du gouvernement. **Ces images renforcent notre conviction que la présence policière au sein des établissements scolaires est contradictoire avec le respect de nos valeurs.** Où sont-elles, ces valeurs de la République que l'on nous demande d'enseigner et à ces jeunes de respecter ?

Le CNED à la rescousse !

Les académies de la région AURA expérimentent une solution formidable pour les remplacements de courte durée : **des cours en e-learning autonome mis à disposition par le CNED et encadrés par un AED.** C'est le chef d'établissement qui choisira les notions proposées aux élèves, en fonction de la progression de la classe. Ou mieux, l'enseignant-e qui, prévoyant-e, aura fait le nécessaire avant d'être absent-e. Un peu comme Patrick Bruel, dans P.R.O.F.S., envoyant une VHS faire cours à sa place...

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Le SNUipp-FSU Ardèche progresse encore !

Pour ce troisième scrutin électronique dans l'Education nationale, le ministère a choisi de confier les opérations de gestion à un prestataire privé, Voxaly, reconnu pour avoir organisé des scrutins électroniques qui dysfonctionnaient. Sont-ce les finances exsangues ou une volonté d'abaisser la participation des personnels à ces élections qui ont guidé ce choix ?

Dès les premières heures d'ouverture du scrutin, les difficultés de connexion sont apparues et le ministère a suspendu le vote près de 15h pour régler les soucis techniques. Les projets gouvernementaux d'assèchement du paritarisme, les difficultés techniques du vote ont au final surmotivé la profession à s'exprimer. C'est ainsi que le taux de participation est remonté à un taux que nous n'avions plus connu depuis le vote papier (qui durait alors trois semaines). Au final, plus de 62% des collègues ardéchois du premier degré ont pu s'exprimer et conforter la première place du SNUipp-FSU. Le syndicat progresse en voix et en pourcentage. Il recueille au final plus de 69% des suffrages. Toute l'équipe de la section départementale remercie la profession qui s'est mobilisée pour démontrer son attachement à un paritarisme transparent, équitable et au service du collectif. Le SNUipp-FSU poursuivra son action en lien avec les personnels et au service d'une école de la réussite de tous et toutes durant ces quatre années de mandat qui s'ouvrent.

Électeurs inscrits 1479

Suffrages exprimés 919

Taux de participation 62,14% (en hausse de près de 7 points)

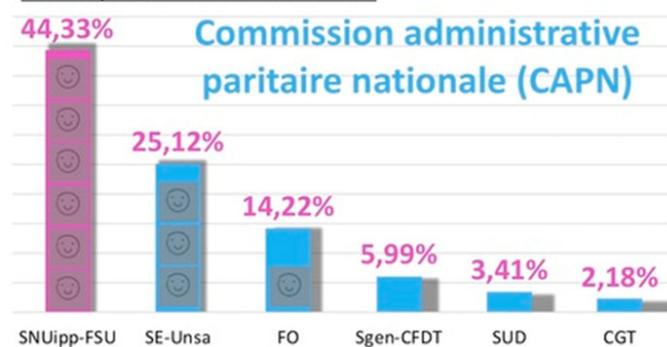
	Voix	Pourcentages	Sièges en CAPD*
SNUipp-FSU	635	69,10%	4
SE	178	19,37%	1
SGEN	17	1,85%	0
CGT	21	2,29%	0
SUD	38	4,13%	0
FO	18	1,96%	0

*CAPD : Commission Administrative Paritaire Départementale. Elle traite de tout ce qui touche à la carrière des enseignants du premier degré : promotions, mouvement, départ en stage...

Et au plan national

Au plan national, le SNUipp-FSU gagne 7 833 voix à la Commission administrative paritaire nationale (CAPN) par rapport au scrutin de 2014 ; il est majoritaire dans 81 départements et conserve ses six sièges avec 44,33% des voix devant le SE-Unsa qui recueille 25,12% des voix et trois sièges. Le Snudi-FO arrive en troisième position avec 14,22% des voix et un siège.

Elections professionnelles - décembre 2018



Représenter et agir : du conseil d'administration aux comités techniques

C'est en fait le chemin inverse qu'ont fait les participant-es au stage organisé par les sections départementales ardéchoise et drômoise de la FSU.

À quelques jours de l'ouverture des élections professionnelles, la matinée a été consacrée à un voyage à travers le paritarisme. D'où vient-il ? À quoi sert-il ? Où est-il mis en œuvre ? Que sont toutes ces commissions et ces conseils qui du niveau ministériel au niveau départemental rythment la vie des représentant-es des personnels ? De l'avis de tou-ttes, cette visite était plus que bienvenue, soit qu'elle a remis en mémoire quelques faits oubliés, soit qu'elle a permis de découvrir enfin un monde qui n'était jusque là que très partiellement connu et compris. Nous savons d'ailleurs qu'après le 29 novembre, certain-es des stagiaires ont activement participé à la promotion de la participation aux élections professionnelles, appelant bien sûr au vote FSU. Merci à toutes et tous !



Le sujet de l'après-midi était le Conseil d'Administration des collèges et lycées. L'exposé est parti de la constitution de listes pour les élections, pour ensuite décrire l'organisation administrative du CA et la manière d'y intervenir pour défendre les conditions de travail des élèves et des personnels. Les échanges ont permis de clarifier de nombreux points, notamment concernant des fonctionnements mis en place par des chef-fes d'établissements oubliant de respecter les principes de démocratie locale définis par les textes officiels. Un stage est organisé le 17 janvier sur la Dotation Générale, question à la fois très technique et essentielle dans le fonctionnement des établissements du second degré.

Les stagiaires sont reparti-es avec une documentation complète présentant tout autant ces textes officiels que l'analyse et les propositions des militant-es de la FSU et de ses syndicats du second degré (SNES, SNEP et SNUEP).

Enfants de migrant·e-s à l'École de la République

Trente sept stagiaires de la Drôme et de l'Ardèche avaient répondu présent·es ce jour-là (premier et second degré, écoles, collèges, lycées, enseignant·es, Psy-EN...). Les interventions de Marion Huis-soud-Gachet (juriste de l'association PasserElles buissonnières à Lyon) et de Mireille Peloux (enseignante ayant participé à la création du Réseau Éducation Sans Frontières) ont été jugées passionnantes, riches et pertinentes. Les aspects de la réalité juridique ont intéressé autant que les pistes d'actions possibles. Merci à tou·tes de leur participation !

L'un des objectifs de la formation était de faire le point sur la récente loi Col-lomb « Asile et Immigration ». Cette loi qui a permis au gouvernement d'allonger la durée maximum d'enfermement en Centre de Rétention Administratif (CRA), sans interdire l'emprisonnement des enfants, de raccourcir de moitié (15 jours au lieu d'un mois) les délais d'appel en cas de rejet d'une demande d'asile, d'autoriser le recours accru aux audiences vidéo, d'assortir

les fameuses Obligations à Quitter le Territoire Français (OQTF) d'une interdiction de retour sur le territoire français pour celles et ceux qui ont déjà été expulsé·es, d'in-

troduire un nouveau délit de franchissement de frontière sans autorisation passible d'un an d'emprisonnement...

À faire savoir : si un·e jeune est présent·e sur le territoire avant ses treize ans et peut justifier de cinq ans de scolarisation, il ou elle a droit à régularisation dans l'année de ses 18 ans (demande à faire impérativement dans ces délais).



Pour un compte-rendu détaillé, les liens vers les sites utiles pour la mobilisation ou la pédagogie, un vade-mecum de ce qu'on peut faire pour aider, une bibliographie de littérature jeunesse pour aborder

la question de la maternelle au lycée, voir le site de la FSU Ardèche (dans les dossiers si ce n'est plus à la une).

Retraite à points : projet du gouvernement, propositions de la FSU

Olivier Kosci du SNUipp-FSU a animé ce stage en commençant par une présentation du système actuel mis en place depuis 1945, et des différents régimes existant (salariés du privé, fonction publique, régimes spéciaux...).

Pour les salariés du secteur privé, la pension est calculée à partir des 25 meilleures années de salaire pour la retraite du régime général (revalorisée en fonction des salaires moyens avant 1993, actuellement en fonction de l'inflation, ce qui est plus défavorable). Les primes sont intégrées. La retraite de base des fonctionnaires est calculée selon les derniers traitements indiciaires de base, en tenant compte de l'âge de départ en retraite. Les pensions peuvent subir une décote ou une surcote lorsque la durée d'assurance est inférieure ou au contraire supérieure au nombre de trimestres prévus pour obtenir une pension au taux plein.

De nombreuses réformes (1993, 2003, 2007, 2010 et 2013) ont organisé des modifications de différents paramètres avec plus particulièrement l'allongement de la durée de cotisation à 43 annuités, le report à 62 et 67 ans des bornes de départ à la retraite...

De nombreuses études comparatives le démontrent : les taux de remplacement* des différents régimes de retraite sont quasiment identiques et le système français ne coûte pas plus cher que dans d'autres pays européens. Et d'après le Conseil d'Orientation des Retraites, le sys-

tème actuel est à l'équilibre.

Pourtant le gouvernement engage une réforme systémique. Avec le système par points, les paramètres relatifs notamment au calcul des taux de remplacement, à la durée de cotisation, à l'âge de départ ou encore aux mécanismes de solidarités existants seraient effacés. Désormais chaque euro cotisé équivaldra pour tou·tes - prétexte d'égalité ! - au même pourcentage de points... Ainsi le total de nos salaires déterminera le nombre de points : petits salaires de début de carrière, périodes de chômage, de disponibilité... rentreront dans le calcul. Quant à la valeur du point, mystère : le point sera modifiable, fixé au gré des fluctuations économiques et mondiales. Inutile de détailler aussi les conséquences sur l'âge de départ : vous partirez quand vous pourrez !

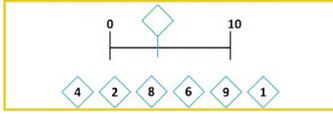
Une bonne nouvelle quand même : un formidable marché s'ouvre, celui des retraites par capitalisation : à vous de payer... enfin, celles et ceux qui peuvent. Les pauvres n'intéressent pas ce marché !

* taux de remplacement : le pourcentage de son revenu d'activité que conserve un salarié lorsqu'il fait valoir ses droits à pension.

Ont participé à la rédaction de ce journal :
Valérie Benmimoune, Christine Bouchet, Cécile Brunon,
Thomas Goydadin, Olivier Jeunet, Marc-Antoine Sanges,
Jimmy Sangouard, Yann Senot

Les évaluations CP-CE1 à la mode Blanquer

On en a vu d'autres, des évaluations nationales, elles font partie des grandes vagues de réformes initiées par chaque nouveau ministre ou presque. À chaque fois, il est difficile d'en connaître l'objectif. **Cette fois-ci, c'est bien clair, il s'agit de faire la preuve de l'inefficacité des méthodes utilisées par les enseignant-es pour en imposer une autre.** Observons quelques exercices.



Voici un exercice de mathématiques ayant déconcerté beaucoup d'enseignant-es,

et que Rémi Brissiaud, didacticien des mathématiques, a analysé lors de l'Université d'Automne du SNUipp-FSU. L'élève doit choisir quel nombre on pourrait inscrire dans le losange vide.

Il faut savoir que situer un nombre sur une droite graduée n'est pas au programme de la maternelle, mais du CP et du CE1. Remarquez l'absence de graduation sur la droite « numérique », rendant encore plus difficile l'exercice, et la borne « 0 », nombre non enseigné en maternelle. Alors pourquoi donner un exercice pour évaluer des compétences dont on sait par avance que les élèves ne les maîtrisent pas ?

Cet exercice est en fait conçu en lien avec les théories du psychologue cognitiviste Stanislas Deheane, dont les

théories sur la conception du nombre chez le jeune enfant sont extrêmement controversées dans sa communauté scientifique. La démonstration complète est disponible sur le site du Café Pédagogique, mais sachez que ces théories et les résultats des élèves seront sans doute l'appui d'une réforme des programmes.

Les exercices de lecture, quant à eux, évaluent uniquement les compétences en correspondance graphème-phonème (le son que font les lettres) et pas en écriture et très difficilement en compréhension des textes, alors que c'est cette dernière compétence à laquelle nos élèves échouent dans les enquêtes internationales. Sans doute est-ce un parti pris pour amener des méthodes syllabiques en vogue dans l'association dont JM Blanquer était partie prenante, « Agir pour l'école ».

Rappelons à notre ministre, s'il nous lit, que les méthodes pédagogiques sont l'instrument de l'activité enseignante. Comme un artisan qui choisit le bon outil pour atteindre l'objectif précis qu'il s'est fixé, les enseignant-es adaptent, transforment, bidouillent leurs outils didactiques pour aider leurs élèves à apprendre. Leur retirer cette liberté, c'est sans nul doute baisser leur efficacité professionnelle et détériorer leur sentiment de pouvoir bien faire leur métier.

de l'Enseignant-e Syndiqué-e

la Seconde Nécessaire

Cette année, mes élèves de 6e ont dû subir l'évaluation imposée par le ministère qui promettait de dresser le profil de chacun d'eux, de déterminer ses difficultés et de m'en informer en me proposant des méthodes de remédiation enfin efficaces. Passons vite sur la forme de l'évaluation dont je n'ai pas pu voir le contenu et que je n'ai pas corrigée : tout est informatisé, de la passation à la correction.

Parlons des résultats tels qu'ils m'ont été donnés : une fiche par élève, reçues début novembre. En voici une que je vous décris. Dans la colonne de droite, le programme de mathématiques de cycle 3 résumé en 5 domaines. Dont deux concernant la résolution des problèmes en différenciant problèmes impliquant des

grandeurs et problèmes utilisant les nombres et le calcul... Me voilà déjà perdu. Les trois autres domaines concernent les grandeurs (encore), toute la géométrie et enfin toute la numération.

Pour chaque domaine, un pois positionne mon élève sur une ligne droite, non graduée mais divisée en 4 parties. La moitié de l'espace correspond à une maîtrise « satisfaisante ». Seule la petite partie à gauche correspond à une maîtrise « insuffisante ». Tout le reste est donc « suffisant », éventuellement « fragile ». On sent bien que l'évaluation chiffrée c'est MAL et incompatible avec « l'école de la confiance » même si pour positionner un point sur une droite...

Que dois-je faire de ce truc ? En quoi ces pois violets et vagues peuvent-ils m'aider à remédier aux difficultés de mon élève ? Difficultés que par ailleurs je connais assez précisément puisque nous travaillons ensemble depuis déjà sept semaines. Difficultés immenses puisque cet élève devrait être dans la 6e SEG-PA qui lui a été refusée par manque de place.

Le voilà donc le bilan de l'évaluation d'entrée en 6e : un machin chronophage qui a désorganisé la rentrée, stressé inutilement les élèves, coûté sans doute beaucoup d'argent pour un résultat absolument nul ! C'est cela la méthode Blanquer : communication, esbroufe et camouflage masquant la destruction méticuleuse et appliquée de l'école publique.

